

Point 27 : Piscine Olympique Métropolitaine – Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle de l’opération – Lancement du concours de maîtrise d’œuvre.

Intervention : Éric COUVEZ (Saint-Herblain)

Madame la présidente, chers collègues,

Nul doute que le projet de piscine olympique métropolitaine répond aux besoins de notre territoire à plusieurs titres. En effet, il est attendu par les habitants et associations sportives de natation de la Métropole, mais aussi par les établissements scolaires, nombreux, qui peinent aujourd’hui à trouver des créneaux horaires, étant donné l’incapacité de certaines piscines municipales présentes sur notre territoire à répondre à l’évolution démographique et aux demandes grandissantes, ou notre incapacité due au manque d’effectif habilité à la surveillance des bassins à pouvoir ouvrir tout l’été une piscine. Cette situation prive de nombreux enfants de l’apprentissage de la natation, ou alors, les contraints à apprendre dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes. Chacun de nous sait, malheureusement, que chaque saison estivale est dramatiquement émaillée de noyades d’enfants insuffisamment aguerris à la bonne pratique de la nage.

Je profite d’avoir la parole sur le sujet des piscines pour vous informer que la piscine Ernest-Renan de Saint-Herblain sera bien réouverte à compter du 1er juillet, suite aux travaux de remise en état du bassin et des problèmes de toiture nous ayant contraints à sa fermeture temporaire. Je sais par ailleurs que les piscines de la Petite Amazonie et de la Durantière sont fermées pour travaux de maintenance, et donc manquent à nos scolaires, aux clubs et aux citoyens proches de ces équipements.

Au regard des enjeux concernant l’utilité publique des piscines que je viens de vous exposer, mais aussi vis-à-vis de leur maintien en bon état de fonctionnement et de filtration, de leur qualité de l’air, de l’amélioration nécessaire de leur bilan énergétique par rapport au respect du décret tertiaire, sans parler des besoins en eau et l’utilisation des eaux de vidange, celles-ci mériteraient sans doute une réflexion collective à la maille de notre territoire métropolitain. Réflexion sur l’optimisation de leur usage en direction des scolaires, des clubs et des citoyens de notre territoire, vis-à-vis de leurs coûts de fonctionnement et des périodes de fermeture nécessaires à leur bon entretien. Chaque commune en possédant comprend sans aucun doute le sens de mes propos et les difficultés auxquelles elle est confrontée lorsqu’il y a une fermeture contrainte ou programmée.

Pour revenir à la piscine olympique métropolitaine, objet de notre délibération, cet équipement sera à la hauteur de la sixième métropole de France, puisqu'il pourra aussi accueillir les grandes compétitions nationales et internationales. C'est donc une chance pour le territoire et son rayonnement. Ce projet intègre bien les objectifs de nos politiques publiques et les engagements pris dans le cadre de la politique métropolitaine de santé ou de la Fabrique de la Ville. L'activité sportive, les activités ludiques et de bien-être, ainsi que la présence de services publics de proximité accessibles en transports en commun correspondent bien à nos objectifs d'améliorer toujours plus la qualité de vie de nos concitoyens.

Enfin, ce projet est écologiquement vertueux et répond aux impératifs climatiques, aussi bien au regard de la sobriété énergétique de l'équipement que sur le bon usage des volumes d'eau nécessaires au bon fonctionnement de la piscine. C'est pourquoi les élus communistes approuvent le programme, l'enveloppe financière et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Je vous remercie de votre attention.